

Circuit Jeunes de la Drôme 2026/2027

Étape 4 – Valence

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE TOURNOI PRINCIPAL

Article 1 : Présentation

Le Comité Départemental de la Drôme organise la 1ère étape du Circuit Jeunes 2026-2027, le 13 mars 2027 à 82 Rue Jean Vilar, 26000 Valence. Ce tournoi est ouvert à tout jeune joueur de U8 à U20 (catégories Petits-Poussins à Juniors), licencié A ou B pour la saison en cours à la F.F.E.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur.

Les appariements se font au Système Suisse (Règles C.04 FIDE), avec l'aide du programme informatique Sharly Chess. Aucune protection de club ou de famille n'est appliquée.

L'article A.5 s'applique pour l'intégralité de la manifestation.

Seront appariés à la 1ère ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence.

Une proposition de partie nulle ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Article 3 : Cadence

Le tournoi se joue en 7 rondes, à la cadence de 12' + 3s/coup pendant toute la partie.

Article 4 : Horaires

Accueil des participants : 12h15

Fin de pointage : 13h00

Article 5 : Droits d'inscription

L'inscription au Circuit Jeunes est de 3 € pour les joueurs de la Drôme et de 8 € pour les joueurs des autres départements.

Article 6 : Classement

Le classement final de la compétition sera établi en additionnant les points des 4 meilleures étapes de chaque joueur ayant participé à une ou plusieurs étapes du circuit.

En cas d'égalité à l'issue des cinq étapes, les critères de départage seront appliqués dans l'ordre suivant :

1. **Résultat des rencontres directes** : les résultats de toutes les parties jouées entre les joueurs à égalité seront pris en compte afin d'établir un classement entre ces joueurs.
2. **Nombre total de victoires sur les quatre meilleures étapes**
3. **Moyenne du Buchholz Tronqué sur les quatre meilleures étapes**
4. **Nombre de points sur les cinq meilleures étapes**
5. **Nombre total de victoires sur les cinq meilleures étapes**
6. **Moyenne du Buchholz tronqué sur les cinq meilleures étapes**
7. **Match de départage** : En dernier recours, dans le cas peu probable où l'égalité persisterait, un match de départage en blitz (3 min + 2 s/coup) sera organisé pour déterminer le ou les qualifiés.

À l'issue de ces tournois, les premiers des catégories (Petit-Poussin à Minime, garçons et filles) seront qualifiés pour la finale des circuits rapides de la ligue.

Article 7 : Forfaits

Le délai de forfait est de 10 minutes.

Article 8 : Fin de partie

À l'issue de la partie, les deux joueurs doivent ranger les pièces sur l'échiquier. Les deux joueurs indiquent le résultat de la partie à l'arbitre.

Article 9 : Rappels

- La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre.
- Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.
- Évitez toute discussion et toute lecture suspecte.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur, pourra être sanctionné.
- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Pendant la partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphone, montre connectée, etc.) non spécifiquement autorisé par l'arbitre. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.
- L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.
- Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.
- Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés.
- Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné.

Article 10 : Équipe d'arbitrage

Arbitre principal : Timothy ARMES (Arbitre Fédéral Open 1)

Arbitre adjoint : Corado GIULIANI (Arbitre Fédéral Club)

Article 11 : Acceptation du règlement

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement intérieur.

Tout manquement au présent règlement pourra faire l'objet d'une sanction conformément aux règles en vigueur.